

Dossier suivi par Marianne PERRIN

Directrice Générale des Services

06 49 06 09 40

03 66 32 57 63

[mperrin@moselleaval.fr](mailto:mperrin@moselleaval.fr)

Monsieur le Préfet de Moselle  
9 place de la Préfecture  
BP 71014  
57034 Metz Cedex 01

Metz, le 12 DEC. 2018

**OBJET : Lettre d'intention pour la réalisation du dossier de PAPI d'intention sur le bassin versant de la Moselle Aval.**

**PJ : Note préparatoire de la démarche PAPI d'intention pour la Moselle Aval.**

Monsieur le Préfet,

Le Syndicat Mixte Moselle Aval a été désigné par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 pour animer et coordonner la mise en œuvre des trois objectifs opérationnels de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) définie en juin 2017 sur le périmètre du bassin versant de la Moselle, en aval de la confluence de la Meurthe et de la Moselle, entre Custines et Apach. Ce périmètre recouvre trois départements de la Région Grand Est : la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Moselle, et reprend les limites de la SLGRI.

Dans la mesure où le secteur géographique « Pont-à-Mousson, Metz, Thionville » a été référencé par le Préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse comme l'un des douze Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI), le Syndicat Mixte Moselle Aval peut saisir l'opportunité de s'engager dans la définition d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Outre la déclinaison opérationnelle de la SLGRI, le PAPI permettra de disposer d'une stratégie territorialisée de prévention du risque inondation, sur l'ensemble du bassin versant de la Moselle Aval, en vue de réduire les conséquences sur les biens, les personnes, les activités économiques et l'environnement.

Le 3 octobre 2018, les élus du Syndicat Moselle Aval ont délibéré favorablement pour son engagement dans la démarche de rédaction d'un dossier de PAPI d'intention. À cette occasion, ils ont également validé la note préparatoire annexée à la présente lettre.

Ce document de synthèse a été produit à partir des éléments de connaissances contenus dans les documents cadres (PRGI, EPRI, SDAGE, SAGE et SCOT), et sur la base d'entretiens réalisés avec les élus et les techniciens des intercommunalités du bassin versant. Depuis juillet 2018, près d'une trentaine d'échanges techniques ont d'ores et déjà été organisés notamment par l'activation de groupes de travail thématiques. Déclinés sur le modèle des axes opérationnels du cahier des charges du PAPI de troisième génération, ils ont permis de préciser localement les aléas et les enjeux et de partager les premières ambitions d'actions.

Dans un souci de bonne gouvernance, les services de l'État, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est ont été systématiquement consultés tout au long de la phase de validation de cette note préparatoire. Le comité technique constitué par le Syndicat pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI Moselle Aval a été le cadre d'échanges privilégié pour procéder au parachèvement de ce travail de synthèse. En outre, d'autres rencontres avec les gestionnaires de la voie d'eau mais également avec les opérateurs locaux du bassin (Syndicats de rivière), ont été organisées afin de partager les constats et les enjeux.

Dans le cadre de la prise de compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) par les EPCI du bassin versant, cette phase de diagnostic partagé a permis de poser les premières briques d'une appropriation générale du fonctionnement du bassin versant, préalable à la construction d'une culture de bassin. Elle a surtout facilité la mise en perspective d'un niveau de connaissances de la vulnérabilité des territoires du bassin versant au risque inondation, laquelle reste perfectible et motive par conséquent, un diagnostic approfondi. En effet, la compréhension du fonctionnement du bassin versant, caractérisé par une forte anthropisation, reste parcellaire et ponctuelle. Si le comportement de la Moselle en période de crue a été bien documenté, celui des affluents et des sous-bassins versants reste fractionné en fonction de projets d'aménagement passés.

Dans le contexte des changements climatiques, ce décalage de connaissances laisse transparaître un certain nombre d'interrogations quant à la réaction de ces espaces à des phénomènes de crue d'une nouvelle nature. Ainsi, les zones de confluences entre la Moselle et ses principaux affluents peuvent pâtir d'un manque de connaissance fine de leurs fonctionnements et notamment d'une description précise du rôle des ouvrages existants sur leur hydraulique. La (re)découverte d'un réseau de siphons-aqueducs sur le linéaire de la Moselle aménagée constitue un motif de préoccupation important pour les intercommunalités désormais compétentes dans la prévention des inondations, du fait de leur conception et de leur calibrage.

Par ailleurs, les sous-bassins versants fortement anthropisés à la suite de différentes vagues d'aménagements (fonciers, agricoles, forestiers et industriels), semblent être particulièrement réactifs aux phénomènes de pluie de forte intensité depuis plusieurs années.

Sur ces territoires, souvent situés en fond de vallée, le ruissellement tend à devenir une problématique prééminente, qui interpelle d'autant plus qu'elle semble se répéter après chaque épisode orageux, et qu'elle touche des populations qui se croyaient jusqu'à présent épargnées. Si la connexion aux cours d'eau est plutôt diffuse sur l'ensemble du bassin versant, ces épisodes révèlent une préparation inégale des territoires face à la gestion d'une situation de crise.

Ces interrogations sur le fonctionnement de l'hydrosystème motivent donc les élus des EPCI représentés dans le Syndicat, ainsi que la Région Grand Est, à s'engager dans une démarche PAPI d'intention afin de répondre, à moyen terme, à deux questions fondamentales :

- Comment prévenir le risque inondation ?
- Quel est le seuil de risque qui reste acceptable pour les territoires au regard de leur développement présent et futur ?

L'amélioration de la connaissance constitue ainsi l'étape préalable à l'émergence de différents scénarii d'actions de prévention permettant de réduire la vulnérabilité du bassin versant face aux risques d'inondations.

Dans cette optique, à travers la labellisation de son dossier de PAPI d'intention, le Syndicat Mixte Moselle Aval juge opportun la réalisation d'une étude hydrologique sur l'ensemble du bassin versant de la Moselle qui permettrait, à terme, d'améliorer la connaissance des écoulements au croisement des différents besoins des territoires (prévision des crues, cartographie et analyse du risque).

Dans tous les cas, les affluents constituent un enjeu majeur d'études hydrologiques et hydrauliques. C'est pourquoi l'élaboration de programmes d'études pour une gestion intégrée de l'Orne et de la Seille (démarche schémas directeurs amorcée par le Syndicat) permettront de préciser leur impact sur la vulnérabilité du territoire.

Le Syndicat Mixte Moselle Aval envisage également une coordination et des échanges d'informations réguliers avec les acteurs territoriaux responsables de la gestion des inondations sur l'ensemble du linéaire de la Moselle, de sa source jusqu'à sa confluence avec le Rhin. Cette action de gouvernance s'inscrira dans le développement d'une véritable culture de bassin versant, qui devrait permettre la recherche d'opportunités de projets structurants de longue durée visant à répondre aux problématiques de chaque territoire.

Aussi, je soussigné, Joël STROZYNA, Président du Syndicat Mixte Moselle Aval, m'engage à réaliser le dossier de PAPI d'intention pour le bassin versant de la Moselle Aval.

Je vous saurais gré de bien vouloir désigner le Préfet pilote, le service qui sera chef de projet, ainsi que le service instructeur du PAPI d'intention Moselle Aval.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président



Joël STROZYNA  
Vice-Président de Metz Métropole  
Maire de Fèy

Original :

- Monsieur le Préfet de la Région Grand Est, Préfet du département du Bas-Rhin, Préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse

Copie :

- Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur le Préfet de Meuse
- Monsieur le Préfet des Vosges
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse